

les pages 54 et 55 de l'exposé, il y trouvera des chiffres intéressant la situation du secteur ouvrier de la population.

Je lui ferai remarquer que la situation de 1956 et 1957 dont il parle et la situation actuelle sont comme le jour et la nuit. Elles sont tout à fait différentes. En 1956, la moyenne annuelle des chômeurs, c'est-à-dire des sans-travail en quête d'emploi, était de 197,000, ce qui donne 3.4 p. 100 de l'effectif ouvrier. Le gouvernement a changé au milieu de 1957, et, pour cette année-là, le nombre moyen des chômeurs s'est établi à 278,000. La proportion de la main-d'œuvre pour toute l'année 1957 s'établissait à 4.6 p. 100.

Je tiens simplement à renvoyer mon honorable ami de Bow-River aux derniers chiffres de janvier, qu'il connaît bien, et à lui signaler que j'ai parfaitement raison de dire que la différence est aussi grande qu'entre le jour et la nuit, car le chiffre global des sans-travail était, le mois dernier, de 693,000, c'est-à-dire 10.8 p. 100 de la main-d'œuvre. Je ne pense pas que mon honorable ami de Bow-River ait examiné avec soin les taux d'intérêt qui avaient cours en 1956-1957, taux dont il a parlé, ou qu'il ait établi une comparaison soignée entre ces taux et ceux de l'argent depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement au milieu de 1957. Entre la fin de décembre 1955 et le 26 juin 1957, sous l'ancien gouvernement le taux des bons du trésor de 90 jours est passé de 2.56 p. 100 à 3.81 p. 100. Je tiens à dire que le taux maximum d'intérêt, à l'échéance, des valeurs de l'État que l'ancien gouvernement offrait était de 4.3 p. 100. Depuis le début du nouveau régime, les valeurs de l'État ont été offertes à un taux d'intérêt qui atteint 6.61 p. 100. Le taux des bons du Trésor a certes atteint 6.16 p. 100 à l'égard des emprunts de 90 jours et 6.87 p. 100 à l'égard de l'argent offert pour six mois par le gouvernement.

Je veux relever brièvement certaines observations de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Il s'est dit un peu étonné aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que l'opposition officielle n'ait pas, dans son amendement, parlé directement et exclusivement de la situation du chômage. Je m'étonne moi-même qu'un député aussi expérimenté que mon honorable ami de Kootenay-Ouest n'ait pas compris que, si on l'avait fait, cela aurait pu, dans un avenir rapproché, être un grand désavantage pour nous de l'opposition. Le député devrait savoir que, si une motion de ce genre était présentée aujourd'hui, elle nous empêcherait de tenir un débat semblable plus tard.

L'honorable député de Bow-River a donné lecture de certains passages du *Financial Post* de la semaine dernière, extraits d'un

[M. Benidickson.]

article de M. Robertson, mais il n'a pas dit à la Chambre que, dans le même article, on cite une prédiction, savoir que nous n'avons pas encore vu le pire. On y parle de ce que M. Robertson appelle «le double fond qui reste à atteindre». Donc si, aujourd'hui, nous avons profité pleinement de cette occasion de débattre la question du chômage dans le présent amendement régulier, nous ne pourrions pas le faire de nouveau plus tard lorsque la situation serait peut-être encore plus mauvaise. De plus, je rappelle à l'honorable député de Kootenay-Ouest que ce n'est pas un membre de son parti qui a été le premier, au cours de la présente législature, à dire qu'il serait opportun de faire examiner les opérations de la Banque du Canada par un comité parlementaire. Je lui dis, et il verra que j'ai raison, je pense, que c'est moi qui ai fait le premier cette proposition durant la présente législature, en 1959. J'ai répété cette proposition l'autre jour après que le chef de l'opposition (M. Pearson) eût reçu quelques ripostes à cet égard. J'ai dit que si le comité de la banque et du commerce n'était pas disposé à étudier cette question, le comité des comptes publics pourrait peut-être s'en charger. Cela se passait durant le débat du 15 février dernier.

Je désire maintenant élaborer les considérations fondamentales du chef de l'opposition qui disait que l'argent à bon marché et facile venait trop tard dans l'application de la politique monétaire et que la politique de l'argent cher est venue trop tôt dans le cycle. De plus, le chef de l'opposition a dit qu'il semble que la Banque du Canada, ou qui que ce soit qui oriente la politique monétaire, fait porter les décisions de cette nature sur la gestion de la dette avant tout, et non sur la politique monétaire aux fins d'éliminer le chômage et de stimuler l'économie. Le chef de l'opposition a dit que ces deux objectifs semblaient incompatibles.

Étant donné que le gouvernement est au pouvoir depuis bientôt quatre ans, je tiens à rappeler brièvement, année par année, le rôle qu'il a assumé à l'égard de ce que le chef de l'opposition désigne comme l'un des principaux instruments qui nous permettraient de trancher nos difficultés actuelles. Même le député de Kootenay-Ouest a reproché au gouvernement d'être dépourvu d'initiative, alors qu'il aurait fallu en faire preuve dans ce domaine, et a admis que ceci pourrait bien être une des causes fondamentales des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises.

Je répète,—ce que nous savons tous,—que le nouveau gouvernement est entré en fonction en juin 1957. Nous savons aussi que, bientôt après, il a annulé certains travaux publics et certaines dépenses relatives à la